

Jimmy SANGOUARD-TOMASI
Pierre MILLOUD
Co-secrétaires départementaux
à
M. l'Inspecteur d'académie de l'Ardèche

Privas, le 16 décembre 2025

Référence : SDIA25030

Objet : réunion de directeurs

Copie : IEN des circonscriptions d'Ardèche

Monsieur l'Inspecteur d'académie

Depuis la période du Covid, trois réunions étaient traditionnellement organisées entre les IEN et les personnels en charge de la direction. Nous vous avons interrogé à plusieurs reprises en CSA au sujet de la ventilation de ces réunions dans les ORS des enseignants.

Si, en 2022, il était acté en CSA avec votre prédécesseur qu'une partie de ces réunions était déduite des animations pédagogiques, lors de l'audience du 25 septembre 2025 à la DSDEN de Privas, il nous a été annoncé que ce n'est plus le cas. Ces temps d'échange ne sont d'ailleurs définis dans aucun texte réglementaire déclinant la loi Rilhac ou dans le référentiel des directeurs. Ils ne sont pas non plus mentionnés dans le décret 2014-444 relatif aux ORS des professeurs des écoles.

Dans ces conditions, les réunions directeurs avec les IEN ou vous-même relèvent de l'invitation à participation facultative. En effet, conformément aux règles applicables à la fonction publique, le déplacement d'un agent pour participer à une réunion ne peut relever que de deux cadres distincts :

- soit une convocation constitutive d'un ordre de mission, ouvrant droit à la prise en charge des frais de déplacement selon les règles en vigueur ;
- soit une invitation à caractère facultatif, n'ouvrant aucun droit au remboursement des frais engagés.

A l'heure où les personnels en surcharge de direction sollicitent du temps, une aide administrative et un allègement des tâches pour assurer leur mission, si nous ne doutons pas de l'intérêt des échanges entre personnels, nous vous demandons de bien vouloir mentionner le caractère facultatif de ces invitations.

En vous remerciant pour l'attention portée à ces remarques, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur, en notre profond attachement aux droits des personnels.

Jimmy SANGOUARD-TOMASI



Pierre MILLOUD

